

CLUB - Crédit Librement Utilisable

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Via le dispositif CLUB (Crédit Librement Utilisable), Bpifrance propose une autorisation de financement mobilisable pour tout investissement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Sont concernées les entreprises de toute taille créées depuis plus de 3 ans.

Pour quel projet ?

Ce dispositif est à la fois un crédit global d'exploitation et une réserve de trésorerie. Il peut être utilisé pour :

- faire face à des besoins en fonds de roulement (BFR) ponctuels,
- saisir rapidement une opportunité (investissement corporel ou incorporel, prise de participation, croissance externe...).

Par exemple, dans le commerce, couverture de besoins saisonniers, acquisition ou modernisation de points de vente.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Crédit Librement Utilisable a un montant minimum de 300 000 €.

Le Crédit Librement Utilisable se rembourse sur une durée de 3 à 10 ans. Il est amortissable par palier, selon une périodicité définie par contrat.

Le Crédit Librement Utilisable dispose d'une mise à disposition et d'un remboursement à tout moment.

Il n'y a pas de notion de remboursement anticipé, et pas d'impact sur l'autorisation en cours.

Les taux ne sont pas plafonnés.

Une garantie est négociée au cas par cas.

La commission d'engagement sera calculée sur le montant du plafond d'autorisation de la période (prélevée trimestriellement d'avance à compter de la signature du contrat).

Les frais de dossier seront prélevés en une fois sur le premier décaissement.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr